

Charte de l'école de golf

L'école de golf de Ste Maxime est régie par une charte. L'adhésion est soumise au respect de cette charte et à son acceptation préalable. Elle engage l'enfant, mais aussi les parents.

Article 1 – Assiduité

Je m'engage à assister à la totalité des séances de l'Ecole de Golf. Deux absences excusées sont tolérées en téléphonant au secrétariat.

Article 2 – Ponctualité

Je m'engage à être ponctuel et à respecter strictement les horaires des séances, sauf circonstances exceptionnelles.

Article 3 – Compétitions

La participation aux compétitions par équipes sera toujours favorisée à celle des compétitions individuelles.

Article 4 – Comportement

Je m'engage à avoir un comportement responsable qui ne puisse nuire ni à la sécurité, ni au bon déroulement des séances de Golf.

Article 5 – Respect des installations

Je m'engage à respecter le matériel, les parcours ainsi que l'ensemble des espaces mis à ma disposition.

Article 6 – Tenue

Je m'engage à avoir une tenue irréprochable, conforme à l'étiquette sur le parcours, au Club House et partout en déplacement.

Article 7 – Esprit

- Représenter les couleurs du Golf de Ste Maxime lors des compétitions à l'extérieur (port du polo obligatoire).
- Favoriser l'esprit sportif du groupe.
- Être fair-play.
- Mettre toute sa volonté, son courage, son dévouement pour essayer d'atteindre les objectifs fixés en accord avec les intervenants.
- Privilégier l'ouverture du dialogue et faire preuve d'honnêteté en communiquant directement avec les personnes concernées.
- Respecter l'interdiction absolue de consommer de l'alcool, des drogues en tous genres ou de fumer dans l'enceinte de Golf de Ste Maxime, ainsi que lors des compétitions et camps d'entraînement à l'extérieur pour les équipes.

IMPORTANT

L'encadrement se réserve le droit de suspendre un élève dont le comportement ne serait pas conforme à l'esprit de la Charte de l'Ecole de Golf.

Signature des parents

.....

Signature du jeune

.....

**CONTRAT ÉCOLE DE GOLF
ACADÉMIE BLUE GREEN GERY WATINE 2017/2018**

Golf Blue Green

1. LES COORDONNEES DU TITULAIRE PRINCIPAL

« L'ÉLÈVE »

Civilité : M Mlle (entourer la mention exacte)

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel (domicile) : Tel (mobile) :

Email :

Numéro de licence :

Date de naissance :

Titulaires de l'autorité parentale :

PÈRE :

Nom / Prénom :

Adresse :

Tel :

Email (obligatoire):

Êtes-vous joueur de golf ?

MÈRE :

Nom / Prénom :

Adresse (si différente):

Tel :

Email (obligatoire):

Êtes-vous joueur de golf ?

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom / Prénom :

Adresse :

Tel :

Email (obligatoire):

2. OBJET

Le présent contrat d'inscription à l'école de golf du Golf a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2017/2018.

3. ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A l'enseignement dispensé par l'Académie Blue Green Gery Watine (en cas de nécessité due au planning, l'enseignant du groupe pourrait être amené à changer lors de certaines séances) ;
- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours (en cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette, seul le moniteur est juge de faire les cours en extérieur ou intérieur) ;

Dans le cas de fermeture pour cause d'intempéries, les cours ne sont pas reportés à une autre date mais annulés.

Les élèves de l'école de golf ont accès gratuitement au parcours en fonction de leurs niveaux.

4. ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE

Il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures ci-après précisées (en cas de retard l'enfant pourra être refusé)
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- Avant le 15 octobre 2017, acheter la licence 2017 et/ou 2018 et fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.
- Un comportement exemplaire :
 - Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club.
 - Les casquettes et les visières doivent être retirées au club house.
 - Les T-shirts et les jeans sont déconseillés.
 - Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golifiques, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf et de l'Académie Blue Green Gery Watine ;

-De respecter le Règlement Intérieur du Golf.

Important :

- Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo (vêtement de pluies, bonnet, pull, en cas de pluie ou de froid et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).
- L'enfant doit toujours avoir des balles de jeu, des tees pour le parcours et des tees en plastique pour le practice.

Les cours de golf sont dispensés :

Jour de la semaine :

Heure de début :

Durée :

Il est entendu que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf en dehors de l'horaire précis du cours auquel ils sont inscrits.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de l'école de golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours. En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house, étant précisé qu'en cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant jusque chez lui.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

5. DURÉE

Le présent contrat « École de Golf » est valable pendant la durée suivante : septembre 2017 à juin 2018 et pour une durée de 30 séances dans l'année.

Certains cours du printemps ne seront pas assurés mais ne seront pas comptabilisés dans les 30 séances. Le programme détaillé sera transmis aux parents dès qu'il sera finalisé.

6. PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF:

L'Élève ou son Représentant légal s'engage à payer la somme de :
correspondant à son inscription à l'École de Golf.

Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.

Conformément à l'article 2 du présent contrat, l'Élève peut souscrire un abonnement annuel sur les parcours du Golf.

Blue Green propose la possibilité d'un paiement en 3 fois. Au moment de la conclusion de son Contrat, l'Élève, ou son Représentant légal, devra immédiatement régler à Blue Green, le 1^{er} tiers du montant de l'inscription ainsi que des frais de dossier à hauteur de 5€ TTC. Les 2 autres tiers seront réglés en prélèvement automatique les 1^{er} des deux mois suivants le mois d'inscription.

L'Élève ou son Représentant légal remplira et signera un mandat de prélèvement SEPA qu'il remettra, avec un Relevé d'Identité Bancaire, à la société Blue Green.

École de golf :€ TTC
TOTAL€ TTC

Ce dossier doit être complété par une autorisation d'intervention chirurgicale.

7. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Élève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école du Golf.

8. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Les élèves de l'école du golf sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf.

La société Blue Green sera donc autorisée à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'enfant lors de son activité d'enseignement golfique.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet du Golf et de Blue Green, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc.... Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)

Les signataires des présentes autorisent le traitement informatisé des données personnelles de l'élève par la société Blue Green.

Les élèves de l'école de golf du Golf possèdent un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par la société Blue Green (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).
Ces informations sont destinées à Blue Green, et ses golfs et peuvent être communiquées à ses partenaires. Si le titulaire de l'autorité parentale ne souhaite pas que les coordonnées puissent être communiquées, il doit le signaler par tout moyen écrit à la Direction du Golf.

Fait à, le, en deux (2) exemplaires

LE TITULAIRE
DE L'AUTORITE
PARENTALE
Et L'ELEVE

LE GOLF Blue Green
Le Directeur

« Signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé »

ATTESTATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

**Je soussigné, Madame, Monsieur,mère, père, de l'enfant.....autorise le
Golf Blue Green**

à faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence en cas de nécessité.

**Je m'engage aussi à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement
pour mon compte.**

Fait à

Le

Signature